

M. Martiniello et M. Poncelet (sous la direction de) : *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck / Université, coll. L'Homme / L'Etranger, 1993, 217 p.

Pierre Titi Nwel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/apad/2333>

DOI : 10.4000/apad.2333

ISSN : 1950-6929

Éditeur

LIT Verlag

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 1994

Référence électronique

Pierre Titi Nwel, « M. Martiniello et M. Poncelet (sous la direction de) : *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck / Université, coll. L'Homme / L'Etranger, 1993, 217 p. », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 13 décembre 2007, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/2333> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.2333>

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

Bulletin de l'APAD

M. Martiniello et M. Poncelet (sous la direction de) : *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck / Université, coll. L'Homme / L'Etranger, 1993, 217 p.

Pierre Titi Nwel

- 1 Après avoir connu le phénomène de l'émigration au cours des siècles passés, l'Europe occidentale est aujourd'hui au carrefour des flux migratoires venant du monde entier, et surtout des pays pauvres. Une partie des migrants s'établit définitivement dans leur pays d'arrivée, créant un mouvement constant de renouvellement et de diversification de la population européenne et mettant à rude épreuve le mythe de l'homogénéité ethno-culturelle qui est au fondement des Etats-nations européens. Des mesures tendant à l'intégration des immigrants participent souvent "de la politisation malsaine du fait migratoire dans son ensemble" (p. 12). Un regard nouveau sur le problème s'est avéré nécessaire. Marco Martiniello et Marc Poncelet, de l'Université de Liège (Belgique), rassemblent et publient ici des textes de conférences présentées à Liège, dans le cadre du Laboratoire d'Etudes des Migrations, durant l'année académique 1991-1992, par des historiens, des politologues, des sociologues, un anthropologue et un sociologue-politologue.
- 2 L'ouvrage comprend trois parties. Le premier traite du contexte européen (Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne) ; le second du contexte communautaire européen, et le dernier du contexte belge.
- 3 1 - La "politique des minorités" connaît une réelle crise aux Pays-Bas. L'objectif visé par cette politique (l'"intégration dirigée") n'a pas été atteint malgré les milliards de florins et des efforts des pouvoirs publics consentis à cet effet. Cet échec résulte de la façon

dont la société néerlandaise se perçoit elle-même. Les membres du groupe dit néerlandais "sont réputés faire preuve d'un minimum d'ordre, de propreté et d'hygiène aussi bien pour eux-mêmes que pour leur environnement direct ; entretenir leur logement, ne pas être bruyants... parler correctement le néerlandais, prendre soin de leurs enfants, les envoyer au lit à temps..." (p. 22). Ainsi la population des Pays-Bas est-elle constituée par une "majorité" qui partage ce mode de vie et par un certain nombre de "minorités" qui ne l'ont pas.

- 4 En Allemagne, le terme "immigré" n'est jamais utilisé dans le langage politique qui estime que l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration. Aussi a-t-il été successivement question de "travailleur étranger" (terme qui avait des relents de nazisme), de "travailleur invité" (mais des invités qui s'occupaient de besognes les plus pénibles !), de "citoyen étranger" (terme qui évoque un esprit de charité et de volonté d'entente) et enfin d'"étranger", qui est aujourd'hui en usage partout. Le succès de ce dernier terme vient de ce que les migrants en majorité ne sont plus des travailleurs étrangers, mais des personnes définitivement installées en Allemagne avec leurs familles. Toutefois l'usage de ce terme n'est pas sans inconvénients : "Un enfant peut être né en Allemagne, parler mieux allemand que sa langue maternelle et avoir été éduqué selon - et influencé par - des normes allemandes, il est toujours considéré comme un étranger" (p. 50). Quelles que soient donc les politiques de migration entreprises par les autorités allemandes (politiques qui vont jusqu'à l'intégration des migrants par voie de naturalisation) les vagues de xénophobie que l'on a connues ces derniers temps et un racisme voilé resteront à l'ordre du jour pendant les années à venir, l'anti-communisme traditionnel n'étant plus un point de ralliement pour les partis de droite.
- 5 Le débat politique en Grande-Bretagne est focalisé depuis deux décennies sur l'immigration noire. C'est Enoch Powell, figure de proue de cette racialisation du problème de l'immigration qui a présenté en 1968, comme un épouvantail, la croissance constante de la population noire en Grande-Bretagne, et la menace que cette immigration représente pour l'identité nationale britannique. Le Powellisme a ainsi amené les deux principaux partis politiques à accepter le besoin d'un strict contrôle de l'immigration afin d'apaiser les craintes des adeptes des idées de Powell. L'influence de Powell sur le "Tchatchérisme" et sur la politique de la nouvelle droite a été notée. Cette dernière présente les Noirs comme un "ennemi intérieur" minant la structure morale et sociale de la société (p. 78). Toutefois, malgré l'usage des catégories sociales dans le discours politique, la tendance générale ici consiste à nier l'importance du racisme dans la société britannique.
- 6 2 - La communauté Européenne n'est pas une Fédération avec un gouvernement central chargé d'imposer une politique commune à l'ensemble des Etats fédérés ; c'est une union qui se doit de "respecter l'identité nationale de ses Etats membres". Cependant, les mouvements intra et extra-communautaires sont l'objet d'une réflexion soutenue au sein de la nouvelle architecture de la communauté européenne ; et l'action commune à mener porte sur trois axes : agir sur la pression migratoire dans les pays de départ, maîtriser l'immigration et approfondir les politiques d'intégration. Les deux derniers axes étant du ressort de chaque Etat membre, le premier est incorporé dans le programme de travail des ministres chargés de l'immigration, lequel programme prévoit la "suppression des causes des mouvements migratoires par une politique

- adaptée dans le domaine de l'aide au développement, de la politique commerciale, des droits de l'homme, de l'alimentation, de l'environnement et de la démographie" (p. 98).
- 7 G. Callovi termine son analyse du problème de l'immigration dans le contexte communautaire européen par une "utopie" : "l'objectif ultime est celui d'arriver à un mouvement migratoire volontaire et librement choisi, et non pas imposé par la pauvreté ou d'autres circonstances" (p. 103). Il faudrait pour cela, abolir les écarts socio-économiques, démographiques et politiques qui séparent l'espace communautaire européen d'autres parties du monde.
- 8 3 - Les textes sur le contexte belge distinguent le statut de réfugié de celui de l'immigré. Si le flux migratoire est prévisible parce que fonction de l'évolution de l'économie mondiale, les réfugiés sont par contre amenés à quitter leur pays à la suite d'événements imprévisibles et exceptionnels. Au cours de la première moitié du XXème siècle, on considérait les flux des réfugiés comme de simples mouvements migratoires et la politique de l'immigration leur était brutalement imposée : permis de séjour renouvelable, obligation d'avoir une "carte de travail". La situation politique de l'Allemagne à partir des années 30 amena les ressortissants de ce pays à franchir les frontières belges sans autorisation préalable et à vivre dans la clandestinité. D'autres personnes de l'Europe Centrale furent obligées de se réfugier en Belgique après les accords de Yalta. Renvoyer ces populations dans leurs pays se révéla n'être pas la bonne solution. Elles obtinrent, grâce à la Convention de Genève de 1951, une protection juridique internationale définitive. La notion de "réfugié" que l'on réservait jusqu'à lors aux personnes qui avaient été victimes de violence de la part des autorités de leur pays, fut élargie à tous ceux qui avaient fui par crainte de poursuites sur la base de la race, de la religion, de la nationalité ou de l'appartenance à un groupe social particulier (p. 128). Un droit au travailleur fut reconnu par la suite.
- 9 La situation des immigrés, quant à elle, est sur une pente évolutive, grâce à l'action, ces dernières années, du Commissariat Royal à la Politique des Immigrés. Cette action vise l'intégration des minorités ethniques dans la société belge, à condition que l'immigré respecte les valeurs morales et les principes sociaux acceptés par la "majorité autochtone" : l'égalité entre l'homme et la femme, l'émancipation de la femme, le respect de différentes idéologies... etc. (p. 151). En janvier 1993, une loi a été votée créant un "Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme". Sa mission est de "promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine ou la nationalité" (p. 155).
- 10 Selon A. Réa, l'objectif de l'intégration des immigrés dans la société belge va conférer à ceux-ci une "citoyenneté soumise, faite d'acceptation des devoirs, règles et contraintes, sans que la capacité de discuter ou de remettre en cause l'organisation et les logiques sociales soit reconnue" (p. 164). Ce point de vue est confirmé d'une certaine façon par M. Martiniello : "l'octroi du droit de vote aux communales devrait être chose acquise en l'an 2000 pour les ressortissants européens. Pour les autres étrangers résidant en Belgique, il ne semble pas qu'un accord puisse se dégager avant cette date pour leur octroyer ces mêmes droits politiques" (p. 183).
- 11 "Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen" présente et analyse le fait migratoire en Europe d'une façon objective et multidisciplinaire. Le phénomène étudié n'est pas perçu par les auteurs de l'ouvrage comme un "fait pathologique". Aussi n'ont-ils pas suggéré quelques "recommandations" dans le but d'améliorer la situation.

En effet, nous sommes ici loin de la situation de troubles sociaux causés par l'immigration portoricaine aux USA au cours des années 60 (Cf. le film "West Side Story").

- 12 Les "étrangers" qui émigrent dans l'espace européen pour s'y implanter cherchent un "mieux-être" dans un milieu où non seulement le pain quotidien abonde, mais où ils estiment pouvoir respirer un air de liberté. Toutefois - c'est là où réside le problème et où les analyses de la présente étude sont pertinentes -, leur présence inquiète les populations hôtes non pas parce qu'ils viennent "manger leur pain", mais parce qu'ils représentent pour elles une menace pour l'unité de la culture locale, laquelle unité culturelle est fondée sur l'homogénéité raciale. On comprend dès lors que les efforts des pouvoirs publics pour assurer l'intégration des nouveaux venus dans la société globale s'épuisent devant la persistance d'une "mentalité collective" convaincue de l'existence d'un lien entre culture et biologie. Aussi est-on en train d'aboutir logiquement en Belgique comme dans l'ensemble de l'espace européen à une politique d'émigration à deux vitesses : les ressortissants européens pouvant acquérir le droit de vote dans leur pays hôte et les autres, les "minorités ethniques" se contentant de vivre en étranger sur leur territoire d'accueil. Une étude montrant le degré d'aptitude de ces "minorités ethniques" à s'assimiler, à s'intégrer dans leur société d'accueil serait un complément nécessaire à cet ouvrage.